

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du conseil du 2 mai 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 2 mai 2019 à 14h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Philippe Leclerc et Benoit Beauchemin, conseillers.

Étant absents : Messieurs Gilles Lamarre et Sylvain Sénéchal pour absences motivés.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Est également présent à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

Tous les membres du conseil municipal présent ont reçu l'avis de convocation au moins 48 heures précédant la séance extraordinaire, tel que prévu à l'article 156 du Code municipal du Québec. L'avis de convocation a été remis par le directeur général.

Aucune assistance dans la salle.

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé. Aucun sujet n'a été ajouté au point 3 – Autres sujets.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution autorisant les travaux au terrain de balle
  - 2.1 Installation des lumières au terrain de balle-molle
  - 2.2 Remplacement de la clôture du champ et de l'arrêt-balle
  - 2.3 Achat d'un tableau indicateur
3. Autres sujets
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

05.2019.70

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mai 2019.

### 2. DOSSIERS CONSEIL ET RÉOLUTIONS

05.2019.71

#### 2.1 INSTALLATION DES LUMIÈRES AU TERRAIN DE BALLE-MOLLE

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue pour donner suite à l'appel d'offres sur invitation envoyé le 25 mars 2019 par la municipalité relativement à l'installation des lumières au terrain de balle-molle ;

Considérant la résolution du conseil n° 04.2019.67 de négocier de gré à gré avec un ou des entrepreneurs locaux afin de réaliser le projet ;

Considérant que l'entreprise Électro-Basques Inc. a été sollicitée afin d'effectuer les travaux ;

Considérant que l'entreprise Électro-Basques Inc. a déposé une offre de 64 000 \$ plus taxes ;

Considérant que le budget prévu pour ces travaux s'élevait à 75 000 \$ provenant de la taxe d'accise sur l'essence ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présent de procéder à l'installation des infrastructures tel que convenu et de remettre le contrat à l'entreprise Électro-Basques Inc. pour le montant déterminé plus haut.

05.2019.72

#### 2.2 REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE DU CHAMP ET DE L'ARRÊT-BALLE

Considérant que les travaux d'amélioration du terrain de balle-molle ont débuté en 2016 par le remplacement des clôtures de côté et par le remplacement de la surface de sable en 2018 ;

Considérant l'installation d'un système d'éclairage complet ;

Considérant la désuétude du grillage existant au champ et de l'arrêt-balle :

Considérant les 2 offres de service reçues :

Paysagiste Rioux :	12 100 \$
Inter Clôtures :	12 880 \$
Clôtures GP :	Soumission non reçue;

Il est proposé par Monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au remplacement de la clôture du champ et du grillage de l'arrêt-balle et de retenir les services de l'entreprise Rioux Paysagiste, étant le plus bas soumissionnaire. Une subvention de la MRC des Basques de 5 000 \$ sera appliquée au coût des travaux. Par cette même résolution, la différence sera appliquée sur la balance budgétaire de la taxe d'accise sur l'essence.

05.2019.73

### **2.3 ACHAT D'UN TABLEAU INDICATEUR**

Considérant l'ensemble des travaux exécutés et à venir sur le terrain de balle-molle ;

Considérant la volonté de l'Association du Baseball mineur à utiliser le terrain 4 soirs par semaine pendant la période estivale ;

Considérant la volonté d'un regroupement de loisirs adultes d'utiliser le terrain une fois par semaine ;

Considérant l'organisation du tournoi de balle annuel ;

Considérant le potentiel de locations disponible ;

Il est proposé par Monsieur Benoît Beauchemin et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un tableau indicateur à commande sans fil et de retenir l'offre de l'Agence Francyne Caron. Par la même résolution, il est convenu de procéder à une demande de financement à l'Unité régionale des loisirs et du sport, de procéder à une vente d'espaces publicitaires dont les commanditaires seront affichés directement sur le tableau indicateur.

Agence Francyne Caron	5 389 \$
Groupe Sports inter Inc	5 470 \$;

Par la même résolution, il a été convenu de procéder à la production de 2 affiches qui seront installées au tableau indicateur identifiant le Stade Gaétan-Lajoie ainsi que les commanditaires, tels que décrits dans cette résolution pour un montant de 690 \$ avant taxes pour les 2 affiches.

### **3. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet

### **4. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

05.2019.74

À 14 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Robert Forest propose de lever la séance extraordinaire.

Signé :

---

Philippe Massé  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Jean-Marie Dugas,  
maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.